

Monsieur le Président,

Deux mots sur l'actualité générale avant d'évoquer les points qui nous réunissent aujourd'hui en deuxième lecture pour l'ouverture de ce marathon des comités techniques locaux.

Cette année, à nouveau, « le groupe d'experts » recommande de « s'en tenir à l'indexation légale du SMIC » et, de nouveau, il a été entendu par le gouvernement.

Le SMIC ne sera augmenté que de 6 centimes par heure soit de 9 euros bruts par mois. Cette décision est affligeante et au lendemain d'une séquence électorale lourde elle est une véritable faute politique.

Le montant du SMIC n'a pas fait l'objet d'un coup de pouce, depuis juillet 2012 !

Or, le pouvoir d'achat de la majorité des salariés, en particulier les 11% (soit 1,7 million de salariés) rémunérés au SMIC, se dégrade.

En revanche, les marges des entreprises se portent bien.

Selon l'Insee, leur taux de marge moyen est ainsi remonté à 31,1% de leur valeur ajoutée sur les trois premiers mois de l'année, soit son plus haut niveau depuis quatre ans.

L'Insee précise même qu'« au premier trimestre 2015, la valeur ajoutée des sociétés non financières accélère plus fortement que les rémunérations qu'elles versent (y compris cotisations, impôts et subventions sur la main-d'œuvre) ».

En parallèle, le montant du CICE, est revu à la hausse ! L'Etat compte verser 13 milliards d'euros au titre du CICE l'an prochain, après les 12,5 milliards de cette année. Or, les entreprises n'investissent pas autant.

Les baisses de cotisations et autres aides au profit des entreprises, sans contreparties de la part des entreprises, et l'austérité pour la population, ne donnent aucun résultat probant en termes d'emploi.

Une fois de plus, les conclusions du rapport du groupe d'experts visent à permettre au gouvernement de justifier la politique d'austérité salariale qu'il poursuit, en ligne avec les demandes patronales et les recommandations libérales de la Commission Européenne.

Il est aussi important de notre point de vue de mettre en relation l'actualité électorale et la précarité sociale que subissent de nombreux salariés.

Le reniement des promesses de l'actuel gouvernement, sa politique libérale et d'austérité qui constitue une impasse, produisent du désarroi et offrent un boulevard au repli nationaliste.

Sur l'environnement, nous oserons ce jeu de mot facile en disant que la COP est pleine !

Mais, en fait, c'est, une fois de plus, d'une souris dont vient d'accoucher la COP : l'accord protège les intérêts nationaux plutôt que de tenter de préserver la planète et ses habitants. Pourtant, il y a deux semaines, les chefs d'État avaient affiché de grandes ambitions.

Le compromis a minima qui sort aujourd'hui, au lendemain de la clôture officielle, n'est en rien satisfaisant, excepté peut-être, la signature des 195 États-parties et la réintroduction des droits humains dans le préambule de l'accord. En effet, le texte est écrit pour partie au conditionnel, avec des auxiliaires de conjugaison qui en réduisent la portée. En plus, même si l'ambition post 2020 est affichée à 1,5°C, cet objectif n'est assorti d'aucun mécanisme politique ou technique permettant d'y parvenir. Les financements ne sont plus sécurisés et l'abondement du fonds vert a même été sorti de l'accord. Dans le même ordre d'idée, le mécanisme de révision des engagements nationaux ne permettra pas de contraindre un État à relever son niveau d'engagement s'il ne le souhaite pas. Or, l'addition des contributions actuelles conduit à un réchauffement planétaire de 3°C, bien trop loin de l'ambition affichée !

La CGT estime, qu'une fois encore, les États ont tout fait pour sauver le processus multilatéral, au détriment du climat, des femmes et des hommes, comme cela avait été le cas à Durban ou Doha. Plus que jamais, les vraies solutions sont entre les mains des citoyennes et des salariés qui doivent se mobiliser pour pousser les gouvernements à en tenir compte.

L'ordre du jour de ce CTL s'inscrit dans une atmosphère pesante dans les services, un ras-le-bol généralisé, un mal-être en constant développement que vous avez du mal à entendre.

En effet, votre seule réponse est la suppression de 22 emplois cette année et des opérations plus que douteuses sur différents services. Rassurez-vous, nous n'allons pas aborder ici, en détail, les documents relatifs au CTL Emplois du 18 décembre après-midi. Néanmoins, nous, vous, serons obligés d'en tenir compte dans les débats.

Avec Solidaires et FO, nous avons décidé de ne pas participer à ce CTL en première lecture. Pourquoi ? Notre CTL était convoqué alors que nos organisations syndicales nationales, elles-mêmes, boycottaient le CTR Emplois convoqué en deuxième lecture ce jour là.

Depuis le 7 décembre, vous nous avez transmis la déclinaison départementale du PLF 2016 et son cortège de 2.130 nouvelles suppressions d'emplois.

Comment ignorer aujourd'hui la transformation d'un emploi de C en B en 2016 au SPF3 au lendemain de sa création et la suppression d'un emploi d'Idiv CN au SIE Sud Est ?

Comment ignorer aujourd'hui les quatre SIE (Centre, Nord Ouest, Ouest et Ranguel) qui vont connaître chacun le transfert d'un emploi de catégorie B vers le PRS ? **Il est anormal que nous n'ayons pas eu cette information pour ce CTL.**

Comment ignorer aujourd'hui le transfert d'un emploi de la trésorerie de Muret non pas vers la trésorerie de Grenade mais vers le service Produits Divers ?

Toujours sur les suppressions d'emplois, les personnels ont répondu présents mardi à l'appel de la CGT, FO et Solidaires. **Plusieurs rassemblements, de Bagnères-de-Luchon à Toulouse se sont organisés, réunissant parfois l'ensemble des catégories de personnels.** Les personnels, par cette action, ont dit **NON aux nouvelles suppressions d'emplois, ont dit NON aux restructurations de 2016.**

Nous profitons de cet instant pour vous demander d'annexer au procès-verbal de ce comité technique local **la pétition des personnels du CDIF de Toulouse qui est très claire sur leurs revendications :**

- l'arrêt de charges supplémentaires (listes nouvelles)
- l'annulation de la suppression d'un emploi C

Toujours au registre des pétitions, nous vous remettons aujourd'hui les 500 premières signatures de la pétition unitaire nationale (CGT-FO-Solidaires) intitulée « Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée ».

Une fois de plus, la direction générale est passée en force sur les règles de gestion des personnels. Notre proche collègue, M. Parent a décidé, seul, quelles seraient les règles de gestion à compter du 1^{er} septembre 2016. Certes, il ne met pas fin à la garantie à la commune en cas d'évolution de structures ou missions, mais il met fin au mouvement complémentaire pour les personnels de catégorie A et B dès le 1^{er} mars 2017.

Toujours sur le registre des pétitions. Vous le savez, à la CGT, nous pouvons être têtus. Même si vous considérez acté le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les deux SIP de Ranguel, nous restons mobilisés.

Nous vous demandons d'annexer au procès-verbal les 100 signatures supplémentaires recueillies lors du rassemblement interprofessionnel du 4 décembre devant le centre des finances publiques de Castanet.

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce CTL.

Sur le rapprochement des deux pôles enregistrement de Toulouse (SIE Nord et SIE Sud-Est) avec le Service de publicité foncière (SPF) de Toulouse 3 au 1^{er} septembre 2016 pour constituer un Service de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) :

Bien que ce sujet ait donné lieu à des échanges lors de l'audience du 4 novembre ou bien le CHS-CT du 30 novembre, **nous voulons réaffirmer ici notre rejet de la départementalisation de la mission enregistrement rattachée au Service de Publicité Foncière.**

Ce n'est pas une simple position dogmatique que nous portons mais au contraire notre attachement au service public de proximité et de pleine compétence.

Vous le verrez dans nos interventions, nous vous démontrerons que rien ne justifie une telle opération, si ce n'est de répondre à une commande précise de la direction générale : départementaliser, voire régionaliser les missions.

Nous reviendrons sur l'historique des services enregistrement, l'organisation du travail, les applications informatiques (existantes et à venir), l'évaluation des charges et des emplois, les droits et garanties des agents, sans oublier la question immobilière.

Enfin, sur ce sujet, nous vous demandons d'annexer, à nouveau, **le vœu du conseil départemental, adopté à l'unanimité en séance du 26 juin 2015, intitulé « Rejet de la casse administrative des finances publiques »**. Pour mémoire, nous vous donnons lecture de la conclusion :

« Au deuxième semestre de l'année 2016, cette même direction veut départementaliser la mission enregistrement jusqu'alors accomplie dans les services impôts des entreprises.

Nous ne pouvons accepter un nouveau recul du service public, en milieu rural ou urbain, qui plus est de l'Etat. En période de crise économique, les services publics sont indispensables. Non seulement, par leur proximité ils répondent au plus près aux attentes de nos concitoyens, mais aussi participent au développement économique de notre commune.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental, réuni ce jour, rejette cette nouvelle casse de l'administration des finances publiques. Nous demandons au contraire son développement et renforcement. »

Sur la fin de la départementalisation des procédures collectives, transfert des stocks des dossiers professionnels :

Les questions d'emplois et de charges seront encore au cœur de nos interventions. Lorsque nous avons rencontré les personnels pour préparer ce CTL, nous avons pu noter un certain ras-le-bol. **Trouvez-vous normal que des personnels nous déclarent qu'ils appréhendent leur retour de congés, qu'ils appréhendent de voir « la pile » en attente sur leur bureau ?**

Les personnels du PRS, déjà au taquet, redoutent, à l'avance, légitimement, non pas, leur déménagement à venir, mais le quotidien au travail dès le mois de janvier avec le nouveau transfert des stocks des professionnels.

Il ne faudrait pas arriver à dégouter des collègues supplémentaires et les voir quitter un service pour lequel ils se sont investis ...

Sur les ponts naturels 2016 :

Un peu de légèreté ... Que constatons-nous en 2016 : **le 1^{er} mai tombe un dimanche !** Serait-ce la faute des Bourgeois comme le dirait le groupe *les Fatals Picards* ? Nous espérons que ce seront les seules paroles prémonitoires de cette chanson et que **« cette année encore, il ne pleuvra pas à la fête de l'Huma ! »**.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours contraints de nous répéter et demander à ce que **le financement des ponts naturels ne résulte pas d'une seule et unique journée d'autorisation d'absence exceptionnelle mais d'autant de journées d'autorisation d'absence qu'il y aura de ponts naturels.**

Tout comme nous demandons à ce que soit spécifié l'ensemble des modalités de financement, à savoir, que soit rajouté « les jours acquis au titre du fractionnement ».

Enfin, cette année une nouveauté apparaît. Avant, les agents recrutés au titre du dispositif du PACTE et les agents « Berkani » étaient mentionnés tels quels et se voyaient octroyer une autorisation d'absence à l'occasion de chaque pont naturel. Cette année, la circulaire mentionne que cette disposition ne bénéficie qu'aux agents de la DGFIP relevant du module horaire à 35h00.

Sur la mise en place d'un pôle juridictionnel pour le traitement du contentieux fiscal d'assiette relevant du tribunal administratif de Toulouse :

Une simple intervention sur ... l'emploi.

Le pôle juridictionnel va être mentionné au Tagerfip sur une ligne spécifique.

Nous réitérons ici notre demande d'une ligne spécifique au Tagerfip pour chaque service de la direction. Quand la Centrale le demande, c'est possible, alors faites-le pour nous aussi !

Vous démarrez d'un calibrage selon la Centrale de **six emplois** pour arriver finalement à **huit emplois**. Comme quoi, vous pouvez tenir compte, des fois, des spécificités départementales pour donner plus d'emplois que ce que prévoit la Centrale.

En revanche, nous avons un litige sur les emplois totaux nationaux concernés par les transferts pour la création des 31 pôles juridictionnels.

La fiche du CTR du 7 juillet parle de **75 ETP**, la fiche 3 du CTR Emplois du 18 novembre parle de **78 ETP**, la fiche de ce CTL parle de **75 ETP**, le document de présentation du PLF 2016 pour le CTL de demain parle de **+/- 78 ETP** en page 3 et de **77 ETP** en page 9.

Sur les règles relatives au temps de travail des agents membres de l'équipe départementale de renfort et conséquences sur le régime d'horaires variables :

Nous vous le disons dès maintenant, nous vous demanderons l'application de l'article 19 du règlement intérieur, à savoir **un vote sur ce point**.

Pourquoi ? Les personnels de l'équipe de renfort connaissent chaque année une contre-réforme plus ou moins importante. Cette année, la direction, **soucieuse de la démocratie sociale**, impose de nouvelles heures de début et de fin de journée alors que les personnels avaient été consultés du 16 octobre au 4 novembre 2014 à ce sujet.

Vous considérez que le dispositif d'harmonisation mis en place en Haute-Garonne au 1^{er} janvier 2015 est caduc au 1^{er} janvier 2016 du fait du rattachement de l'équipe EDR au Pôle Pilotage et Ressources (PPR). Le règlement intérieur de l'horaire variable des services de direction de la rue des Lois s'applique d'office à eux.

Nous demandons une nouvelle consultation des personnels de la Rue des Lois du fait du rattachement de l'équipe de renfort au PPR.

Sur le transfert de la gestion du stock de la Taxe d'Urbanisme de la trésorerie de Muret à la trésorerie de Grenade :

L'état des restes de la TLE représente **14.431.041,90 euros !!!**

En plein gel des dotations de l'Etat, c'est de l'argent non recouvré pour le compte des collectivités. Certes, l'applicatif est quelque peu archaïque, mais votre prose dans le document fourni pour ce CTL est pour le moins douteuse ! **Nous le disons clairement, les collègues de Grenade apprécient beaucoup l'arrivée d'une mission sans emploi, tout comme les personnels de Muret en charge de la TLE apprécient fortement « le regard neuf » pour permettre de réactiver les dossiers.**

Nous reviendrons plus en détail sur les questions précises à la fois des personnels de Grenade et de Muret, sans oublier **la situation globale du service des Produits Divers.**

Nous ne doutons pas que vous allez à cette occasion lever le voile sur une des rumeurs qui circule Place Occitane : **l'éclatement du service des Régies entre la Dépense et les Produits divers au 1^{er} mars 2016.**

Pour finir, **nous attendons aujourd'hui que vous nous informiez des propositions que vous avez faites remonter à la Centrale pour casser toujours un peu plus nos services en 2017.**